

LE HANDI-PACTE FONCTION PUBLIQUE
OCCITANIE



CATALOGUE
DES **ACTEURS**
RESSOURCES
MOBILISABLES

POUR RÉUSSIR L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS
EN OCCITANIE

Qui fait quoi ? S'y retrouver...

1. Votre acteur de référence pour l'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique (p.4)

- Le FIPHFP

Il a pour missions d'impulser une dynamique et d'inciter les employeurs publics à agir en favorisant le recrutement, l'accompagnement et le maintien dans l'emploi au sein des trois fonctions publiques. Il aide les employeurs publics à remplir leurs engagements vis-à-vis des personnes en situation de handicap et à atteindre le taux légal d'emploi de 6%.

2. Les fonctions de coordination et de conseil pour l'emploi des travailleurs handicapés sur le territoire (p.5)

- Le Handi-Pacte

Le Handi-Pacte territorial est un dispositif permettant la collecte de données et l'échange de pratiques entre les trois fonctions publiques. Il assure l'animation et le développement de partenariats régionaux permettant de mobiliser les ressources disponibles en faveur des employeurs publics et des travailleurs handicapés. Il est piloté par le FIPHFP, la Préfecture de région et la DIECCTE

- Le PRITH

Le Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) est un dispositif dynamique qui agit de façon collective de manière à conduire une politique cohérente pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap au niveau régional. Porté conjointement par l'Agefiph et l'Etat représentée par la Dieccte, le dispositif s'appuie sur un large collectif de partenaires régionaux

3. Vos experts « Fonction publique » (p.8)

- ANFH
- CDG
- CNFPT
- CTG
- Préfecture
- PFRH

Avec leur entrée par fonction publique ou par thématique, vos interlocuteurs réguliers ont aussi leurs référents handicap, qui leur permettent de répondre précisément à vos questions ou besoins spécifiques

4. Les opérateurs de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées en milieu ordinaire de travail, sur le territoire (p.13)

- MDPH
- Pôle emploi
- Cap emploi
- Mission locale
- Prestataires spécialisés
- Plateforme de prêt de matériel

Au contact direct des personnes handicapées, ils sont ceux qui permettent l'accès au droit, droit spécifique aux travailleurs handicapés ou droit commun de l'emploi et de la formation. Ils sont les experts de terrain dans les besoins ou problématiques de recrutement et de maintien en emploi

5. Les acteurs de la formation (p.24)

- La RHF
- CRP

Ils sont vos interlocuteurs pour faciliter la définition d'un projet de formation pour une personne handicapée, le repérage des conditions de réussite et la mise en oeuvre

6. Les acteurs du milieu protégé et des entreprises adaptées (p.26)

- Entreprises adaptées :
- ESAT :

Ils sont vos interlocuteurs pour vos projets ou questions sur les processus d'achat ou de sous-traitance avec le milieu protégé ou les entreprises adaptées, qui sont une façon de favoriser l'emploi des travailleurs handicapés sur le territoire, et de faire baisser le montant de votre contribution au FIPHFP

1. VOTRE ACTEUR DE REFERENCE POUR L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE - FIPHP				
MISSIONS				
Créé avec la loi de 2005, le FIPHP accompagne les employeurs des trois fonctions publiques sur leurs problématiques d'embauche, d'intégration et de maintien en emploi des agents en situation de handicap. Il a pour objectif l'amélioration des taux d'emploi de personnes handicapées des établissements, soumis à une obligation de 6% de leurs effectifs à partir de 20 agents.				
PUBLIC CIBLE				
Tous les employeurs publics peuvent bénéficier de l'ensemble des financements du Fonds, y compris ceux qui emploient moins de 20 équivalents temps plein (non soumis à l'obligation d'emploi).				
MODALITES D'ACTION				
<ul style="list-style-type: none"> • Collecte de la contribution des établissements assujettis à l'obligation d'emploi n'ayant pas atteint les 6%, et recueil des données de la déclaration annuelle • Financement d'aides et de dispositifs, via le catalogue des aides et le Conventionnement avec l'Agefiph • Accompagnement individualisé des établissements via le conventionnement pluriannuel 				
OFFRE DE SERVICE				
PARMI LES AIDES AU MAINTIEN DANS L'EMPLOI :				
<ul style="list-style-type: none"> • Adaptations du poste de travail • Auxiliaires de vie • Bilans de compétence • Formation et information des personnels en relation avec les travailleurs en situation de handicap • Formation et information des travailleurs en situation de handicap • Rémunération de l'agent ou salarié pendant le temps de formation liée à un reclassement, ou à une reconversion professionnelle • Rémunération de la fonction de tutorat • Télétravail pendulaire 				
CONTACTS				
CONTACT	FONCTION	TELEPHONE	MAIL/LIEN	ADRESSE
Marc GUERRIER DE DUMAST	Délégué Territorial Handicap de la région	05 62 73 61 36 06 07 28 32 19	marc.guerrierdedumast@caissedesdepots.fr	Caisse des Dépôts Direction Régionale Occitanie 97 rue Riquet 31 073 Toulouse Cedex 7

2. LES FONCTIONS DE COORDINATION ET DE CONSEIL POUR L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPES SUR LE TERRITOIRE

PRITH Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés
MISSIONS
<p>Le PRITH est un cadre de coopération qui permet de donner de la visibilité aux offres de services de chacun des partenaires engagés en son sein et de s'assurer de leur articulation et de leur mobilisation au service des bénéficiaires que sont les personnes handicapées et les entreprises. Il vise également la mise en commun de moyen humain et financier de ces partenaires pour appuyer la mise en œuvre de chantiers stratégiques, répondant aux enjeux d'insertion et maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés. Les principes de complémentarité, de réciprocité et de coordination sont au cœur des interventions du PRITH.</p> <p>Le PRITH contribue ainsi au développement d'actions favorisant un effet levier positif sur l'emploi des personnes handicapées, en complémentarité des actions déployées en propres par les acteurs du domaine.</p> <p>Ainsi, le PRITH constitue l'outil par lequel l'Etat, en lien avec les partenaires du Service public de l'emploi, les acteurs du champ du handicap, de la santé et de l'insertion, assure et organise à l'échelle régionale, le pilotage de la politique de l'emploi des personnes handicapées</p>
PUBLIC CIBLE
<p>Les actions impulsées, soutenues ou portées par le PRITH s'adressent :</p> <ul style="list-style-type: none">• aux demandeurs d'emploi en situation de handicap ;• aux salariés et aux agents, exploitants agricoles et travailleurs indépendants bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou en risque d'inaptitude ;• aux personnes handicapées accueillies en structure médico-sociale ou établissements de santé susceptibles d'intégrer le milieu ordinaire ;• aux jeunes en situation de handicap à partir de 16 ans en parcours scolaire conventionnels ou dans le cadre de l'éducation spécialisée• aux employeurs privés et publics, notamment ceux assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.
MODALITES D'ACTION
<p>L'intervention du PRITH a pour vocation :</p> <ul style="list-style-type: none">• la coordination, la recherche de complémentarité et d'articulation des offres de service dites de droit commun et spécifiques (apporter des réponses coordonnées en faveur de l'insertion des TH, éviter les doublons...) et leur mobilisation effective au profit de l'ensemble des bénéficiaires potentiels, publics TH et employeurs.• la recherche d'efficacité collective, en se concentrant, entre autres, sur les "coutures" entre actions et dispositifs des différentes institutions : passages de relais, transferts d'information, synergies entre acteurs, pilotage concerté, mutualisation de moyens et renforcement de certaines offres, diagnostics partagés, plans d'action communs, en recherchant l'optimisation des moyens existants.• la recherche de nouvelles voies et manières de faire pour développer et faire vivre dans le temps les projets engagés.• le montage de projets d'envergure afin d'aller chercher des financements nouveaux, complémentaires.

- la recherche d'opportunités croisées, le renforcement des passerelles entre cadres d'intervention et mutualisation de moyens

OFFRE DE SERVICE

Quatre axes prioritaires ont été définis pour la période 2017-2021 :

A. Axe 1 : « Sécurisation des parcours d'accès et de maintien dans l'emploi »

Cet axe vise la mobilisation du partenariat autour des enjeux de sécurisation des parcours et des « transitions » professionnelles des publics TH (accès au premier emploi, développement de l'alternance, reconversion professionnelle, changement de statut...).

B. Axe 2 : « Mobilisations partenariales en direction de publics cibles »

Cet axe vise le développement de réflexions et actions partenariales, la production de réponses collectives au bénéfice de publics handicapés ciblés, jeunes et seniors notamment, en réponse à des problématiques et besoins identifiés comme non ou insuffisamment couverts par les dispositifs de droit commun et dispositifs dédiés aux travailleurs en situation de handicap.

C. Axe 3 : « Filières et Entreprises »

Cet axe vise à développer des projets en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés avec les acteurs du monde économique : branches professionnelles, fédérations professionnelles, entreprises, fonctions publiques, OPCA, ... sur les différents enjeux de la gestion des ressources humaines en situation de handicap et de coordonner l'intervention des partenaires autour d'objectifs ciblés sur le recrutement, la formation, le maintien en emploi et/ou l'information des employeurs.

D. Axe 4 « Innovations sociales et expérimentations »

Cet axe vise le développement d'actions innovantes dans leurs partenariats, leur objet, leur méthodologie de travail ou leurs modalités de déploiement, connectées aux besoins des publics et/ou territoires

CONTACTS

PRITH Occitanie

L'animation du PRITH est assurée par Amnyos Consultants.

Mail. prith.occitanie@amnyos.com

HANDI-PACTE

MISSIONS

Les Handi-Pactes territoriaux constituent un outil d'animation et de développement de partenariats régionaux permettant de mobiliser les ressources disponibles des employeurs publics au service de la mise en œuvre de la politique publique d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Ces partenariats doivent permettre, notamment, par une coopération et une coordination des employeurs publics et des actions, une accélération de la réalisation des objectifs de cette politique.

PUBLIC CIBLE

Employeurs publics et leurs référents handicap

MODALITES D'ACTION

Animation du réseau et proposition d'actions de formation

OFFRE DE SERVICE

DOMAINE D'INTERVENTION

- Améliorer le taux d'emploi des personnes handicapées dans les trois fonctions publiques et renforcer la connaissance par les employeurs publics de leurs obligations en matière d'emploi de personnes handicapées ;
- Affiner la connaissance du bassin d'emploi des personnes handicapées dans les fonctions publiques en région ;
- Mutualiser les ressources, renforcer la qualification des acteurs locaux et valoriser et diffuser les bonnes pratiques développées au plan régional, y compris en ce qui concerne le recours à la sous-traitance avec les établissements spécialisés (ESAT , Entreprises Adaptées) ;
- développer l'accès aux aides du FIPHFP , notamment le conventionnement direct pour les employeurs publics qui souhaitent s'engager dans une politique globale d'emploi des personnes handicapées ;
- favoriser l'accès à des prestations de qualité en matière d'accès et de maintien dans l'emploi pour les employeurs publics ;
- identifier les difficultés rencontrées par les employeurs publics dans leur volonté de recruter ou de maintenir à l'emploi des personnes handicapées et formuler des propositions de solutions aux employeurs publics et aux instances du FIPHFP .

CONTACTS

Prestataire en cours de recrutement

3. VOS EXPERTS « FONCTION PUBLIQUE »

ANFH		
MISSIONS		
<p>L'ANFH (Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier) est l'OPCA de la fonction publique hospitalière. Agréé par le ministère chargé de la santé, l'Association collecte et gère les fonds consacrés à la formation d'environ 900 000 agents. Ses missions consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collecter et gérer les fonds destinés au financement de la formation professionnelle des agents de la fonction publique hospitalière • Développer de la formation en organisant des actions de formation nationales et régionales, en proposant aux services de formation des outils méthodologiques, dans le domaine de l'ingénierie pédagogique et de la gestion de la formation • Informer et conseiller les adhérents et leurs agents 		
PUBLIC CIBLE		
ETABLISSEMENTS PUBLICS, AGENTS, PRATICIENS		
MODALITES D'ACTION		
PRESCRIPTION ET RECOURS A L'OFFRE DE SERVICE		
OFFRE DE SERVICE		
Collecte et gestion des fonds destinés au financement de la formation professionnelle des agents de la fonction publique hospitalière.	Information et conseil des adhérents et de leurs agents.	Développement de la formation en organisant des actions de formation nationales et régionales, en proposant aux services de formation des outils méthodologiques, dans le domaine de l'ingénierie pédagogique et de la gestion de la formation.
CONTACTS		
LE FAHRENHEIT, ZAC de port Marianne Hippocrate, 120 Avenue Nina Simone, 34000 Montpellier 04 67 04 35 10 languedocroussillon@anhf.fr		Parc du Canal 1, rue Giotto 31520 Ramonville Saint-Agne midipyrenees@anhf.fr 05 61 14 78 68

Centre de gestion (CDG)

MISSIONS

Les Centres de Gestion (CDG) sont des Établissements publics locaux à caractère administratif, gérés par des employeurs territoriaux, qui ont pour vocation de participer à la gestion des personnels territoriaux et au développement des collectivités. Les collectivités de moins de 350 agents y sont affiliées obligatoirement, les autres collectivités peuvent bénéficier de leurs prestations si elles le souhaitent.

La cellule handicap est un service dédié au recrutement et au maintien dans l'emploi et est gérée par une équipe pluridisciplinaire qui assure un rôle d'expertise, de conseil et d'assistance.

PUBLIC CIBLE

EMPLOYEUR

Collectivités territoriales affiliées (moins de 350 agents + volontaires)

AGENT

Agents bénéficiant d'une RQTH, soumis à restrictions médicales posées par le médecin de prévention ou reclassés

MODALITES D'ACTION

RECOURS A L'OFFRE DE SERVICE

Le CDG est un pôle de compétences juridiques et techniques mis à la disposition des collectivités

OFFRE DE SERVICE

INFORMATION

- Sensibilisation des décideurs
- Information sur les aides du FIPHP
- Sensibilisation de l'entourage professionnel
- Expertise juridique et technique sur les aménagements et le reclassement

ACCOMPAGNEMENT DES DEMARCHES DE MAINTIEN

- Appui à l'élaboration des dossiers de demande d'aide
- Aide au reclassement des fonctionnaires inaptes, notamment en proposant un accompagnement personnalisé
- Conseil pour l'adaptation du poste
- Audits ergonomiques du poste de travail
- Aménagement d'épreuves pour les personnes reconnues travailleurs handicapés au concours
- Aide aux agents dans l'élaboration de leur dossier de RQTH

CONTACTS

DEPARTEMENT	CONTACT	TELEPHONE	MAIL/LIEN	ADRESSE
09 - Ariège	Frédéric DEDIEU, Directeur	05 34 09 32 40	frederic.dedieu@cdg09.fr	4, rue Raoul Lafayette 09000 FOIX
11 - AUDE	Christian MAGRO, correspondant handicap	04.68.77.79.77	correspondant.handicap@ cdg11.fr	85, avenue Claude Bernard CS 60050 11890 Carcassonne Cedex
12 - Aveyron	Jean-Marc MORSON, Directeur	05 65 73 61 60	jean-marc.morson@cdg- 12.fr	Immeuble Le Sériat Saint Cyrice Étoile 10, Faubourg Lo Barry 12000 RODEZ
30 - GARD	Brigitte MONIER, correspondant handicap	04 66 38 86 86	brigitte.monier@cdg30.fr	183, chemin du Mas Coquillard 30900 NIMES
31- Haute- Garonne	Colette CLAMENS, Directrice	05 81 91 93 00	direction@cdg31.fr	590, rue Buissonnière CS 37666 31676 LABÈGE Cedex

32 - Gers	Françoise MAZZOCHIN, Directrice	05 62 60 15 00	direction@cdg32.fr	4 Place du Maréchal Lannes BP 80002 32001 AUCH CEDEX
34 - HERAULT	Pierre GAUTRAND, Directeur	04.67.04.38.80	pgautrand@cdg34.fr	Parc d'Activités d'Alco 254, rue Michel Teule 34184 MONTPELLIER Cedex 4
46 - LOT	Elodie DOMINGUEZ, Référente handicap	05 65 23 00 97	elodie.dominguez@cdg46. fr	12 Avenue Charles Pillat 46090 Pradines
48 - LOZERE	Emmanuelle ABINAL, Directrice	04.66.65.30.03	cdg48@cdg48.fr	Av. du 11 Novembre 1918 Imm. le Saint Clair BP 136 48005 MENDE Cedex
65 – HAUTES PYRENEES	Claude JAUSAS, Directeur	05 62 38 92 50	claud.jausas@cdg65.fr	13 rue Emile Zola 65600 SEMEAC
66 – PYRENEES ORIENTALES	Franck FRANCERIES, Directeur	04.68.51.55.66	f.franceries@cdg66.fr	6, Rue de l'Ange 66000 PERPIGNAN
81 - Tarn	Karine CALVIERE- JALBY, Directrice	05 63 60 16 50	k.calviere-jalby@cdg81.fr	188 rue de Jarlard - 81000 ALBI
82 - Tarn et Garonne	Pierre LORENZO, Directeur	05 63 21 62 00	pierre.lorenzo@cdg82.fr	23, boulevard Vincent Auriol 82000 MONTAUBAN

CNFPT

MISSIONS

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) est un établissement public paritaire déconcentré dont les missions de formation et d'emploi concourent à l'accompagnement des collectivités territoriales et de leurs agents dans leur mission de service public. Il est l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) de la fonction publique territoriale.

PUBLIC CIBLE

LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LEURS AGENTS

MODALITES D'ACTION

PRESCRIPTION/RECOURS A L'OFFRE DE SERVICES

OFFRE DE SERVICE

LA FORMATION

Le CNFPT est l'acteur principal de la formation professionnelle des agents des collectivités territoriales. Il définit l'orientation générale des formations ainsi que leurs programmes

LES CONCOURS

Le CNFPT a la charge de l'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois dits A+ : administrateurs, ingénieurs en chef, conservateurs du patrimoine, conservateurs de bibliothèques.

L'OBSERVATION

Le CNFPT a pour mission d'observer et d'anticiper les évolutions du service public territorial. Il garantit ainsi une formation et une offre de services adaptés aux agents, répondant aux besoins des employeurs.

CONTACTS

**95 Rue Brumaire,
34000 Montpellier
04 67 61 77 77**

À TOULOUSE

9, rue Alex Coutet
BP 82312
31023 Toulouse Cedex 1
Tél. 05 62 11 38 00

DANS LES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Centre Del Mòn
35, boulevard Saint Assisclé
66000 Perpignan
Tél. 04 68 35 50 94

DANS L'AUDE

Maison des collectivités territoriales
85, avenue Claude Bernard
11000 Carcassonne
Tél. 04 68 71 67 94

DANS L'AVEYRON

190, rue du Docteur Théodor Mathieu
ZAC La Gineste
12000 Rodez
Tél. 05 65 68 86 36

POUR GARD / LOZÈRE

Parc d'activité du 3e Millénaire
130, chemin de Bernis Bât. A
30820 Caveirac
Tél. 04 66 29 01 01

DANS LE GERS

44, rue Victor Hugo
32000 Auch
Tél. 05 62 63 50 30

DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES

1, impasse de la Cartoucherie
65000 Tarbes
Tél. 05 62 93 84 57

DANS LE LOT

41, rue Saint-Géry
46000 Cahors
Tél. 05 65 20 39 53

EN ARIÈGE

4, rue Raoul Lafagette
09000 Foix
Tél. 05 34 09 81 62

DANS LE TARN

3, rue Jean Borotra
81000 Albi - Tél. 05 63 54 43 80

DANS LE TARN-ET-GARONNE

285, avenue du Père Léonid Chrol
82000 Montauban - Tél. 05 63 20 35 20

PFRH : Plates-formes régionales d'appui interministériel à la GRH

MISSIONS

La plate-forme RH est placée sous l'autorité du Secrétaire général pour les affaires régionales, auprès du préfet. un rôle d'appui, d'animation et d'expertise auprès des services de l'Etat, sur la base d'une offre de services répondant aux besoins locaux en matière de problématiques RH.

PUBLIC CIBLE

Son champ d'action couvre, à titre principal, tous les services de l'État (préfectures, directions régionales et départementales, rectorats, établissements publics...), mais aussi la fonction publique territoriale, la fonction publique hospitalière, les écoles de service public, les centres ministériels régionaux ou départementaux de formation ou de gestion.

MODALITES D'ACTION

RECOURS A L'OFFRE DE SERVICES

OFFRE DE SERVICE

Mobilité et emploi

- Accompagnement des agents dans leur mobilité interministérielle ou vers un autre versant de la fonction publique, voire vers le secteur privé
- Animation et connaissance fine du marché de l'emploi public local, coordination et professionnalisation des réseaux locaux de conseillers en mobilité-carrière (CMC)

Appui à la conduite du changement et à l'évolution des organisations de travail

- Appui aux services dans leurs projets stratégiques
- Proposition et mise en œuvre de solutions d'amélioration de l'organisation du travail
- Promotion de la culture du changement, valorisation des outils et méthodes de travail innovants, accompagnement des cadres en matière de conduite du changement

Formation interministérielle

- Elaboration d'une offre mutualisée (plan régional interministériel de formation) et construction d'itinéraires pour accompagner le développement des compétences
- Proposition d'une offre de formation dans le cadre de la prestation globale d'accompagnement des transformations par la PFRH

Gestion prévisionnelle des ressources humaines de l'Etat en région

- Conduite de diagnostics et analyses prospectives, réalisation d'études d'impact RH dans le cadre des projets de transformation
- Elaboration d'outils d'aide au pilotage RH, appui au préfet dans la gestion des plafonds et schémas d'emplois

Action sociale et environnement professionnel

- Mobilisation des dispositifs d'action sociale interministérielle, appui à l'amélioration de l'équilibre vie professionnelle/vie privée
- Développement de projets en matière de santé et sécurité au travail, appui dans la mise en œuvre d'actions de prévention des risques professionnels

CONTACTS - PFRH Occitanie

1, place Saint-Etienne –
31038 Toulouse Cedex 09 –
Tél. 05 34 45 33 45 - Mél. - plate-forme-rh@occitanie.gouv.fr. 05 96 39 38 05

4. LES OPERATEURS DE L'INSERTION ET DU MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES EN MILIEU ORDINAIRE DE TRAVAIL, SUR LE TERRITOIRE

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES - MDPH			
MISSIONS			
Créées par la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées", les MDPH exercent une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens au handicap (article 64 de la loi précitée). À partir de l'évaluation du handicap et des besoins de compensation définis en fonction du projet de vie, les MDPH peuvent délivrer la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), les droits et prestations (carte d'invalidité, prestation de compensation, AAH...), orienter vers la formation, l'emploi ou les établissements et services d'aide par le travail (Esat). Elles facilitent globalement les démarches des personnes handicapées et de leur famille.			
PUBLIC CIBLE			
Personnes en situation de handicap.			
MODALITES D'ACTION			
QUI PEUT SOLLICITER/PRESCRIRE LE RECOURS A SON OFFRE DE SERVICES ?			
<ul style="list-style-type: none"> • Toute personne en situation de handicap quel que soit son handicap peut solliciter la MDPH et être prise en charge par celle-ci. Sa famille peut aussi y avoir recours en accord avec la personne concernée. • Tous les professionnels peuvent demander le soutien et l'expertise des MDPH face à une situation de prise en charge d'une personne en situation de handicap. 			
OFFRE DE SERVICE			
ACCUEIL ET INFORMATION Elle accueille les personnes handicapées et leurs familles, les écoute, les informe sur les aides à leur disposition, les accompagne dès l'annonce du handicap et tout au long de leur parcours. Elle oriente, si besoin, les personnes handicapées et leurs proches vers d'autres interlocuteurs.	LA RÉCEPTION DES DEMANDES DE DROITS Elle reçoit toutes les demandes de droits ou prestations qui relèvent de décisions de la compétence de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).	L'ORGANISATION DE LA COMMISSION DES DROITS ET DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPÉES (CDAPH) Au sein des MDPH, c'est la CDAPH qui prend les décisions relatives à l'ensemble des droits de la personne handicapée, sur la base de l'évaluation réalisée par l'équipe pluridisciplinaire et du plan de compensation proposé.	AUTRES MISSIONS <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de l'équipe pluridisciplinaire - Gestion du Fonds Départemental de Compensation du handicap - Organisation d'actions de coordination - Mission de sensibilisation de tous les citoyens au handicap.

CONTACTS				
DEPARTEMENT	CONTACT	TELEPHONE	MAIL/LIEN	ADRESSE
Ariège - 09		05.61.02.08.04	mdpsh@ariego.fr	Conseil général 09 5-7, rue Cap-de-la-Ville 09000 Foix
Aveyron -12		05.65.73.32.60	accueil@mdph12.fr	Conseil général 12 4, rue François-Mazenq 12000 Rodez
Aude - 11	Catherine ROUMAGNAC	04.68.11.68.11	mdph@aude.fr	Conseil départemental de l'Aude Allée R. Courrière 11855 CARCASSONNE Cedex 9
Gard - 30	Rose-Lison VIGNON, Directrice	04.66.02.78.00	mdph@gard.fr	Parc Georges Besse 115 – 116, Allée Norbert Wiener 30000 NÎMES
Haute-Garonne - 31		0 800 31 01 31	mdph@cg31.fr	Conseil général 31 1, place Alphonse Jourdain 31000 Toulouse
Hautes- Pyrénées - 65		05.62.56.73.50	mdph65@cg65.fr	Conseil général 65 Place Ferré 65000 Tarbes
Gers -32		05.62.61.76.76	mdph32@mdph32.fr	Conseil général 32 12, rue Pelletier-d'Oisy 32000 Auch
Hérault - 34	Pierre RAYNAUD, Directeur	08.10.81.10.59	contact@mph34.fr	59, Avenue de Fes 34086 MONTPELLIER
Lot – 46		05.65.53.51.40	mdph@mdph46.fr	Conseil général 46 304, rue Victor-Hugo 46000 Cahors
Lozère - 48	Marie-Adélaïde MOREL, Directrice	04.68.77.23.23	accueilmdph48@mdph48.fr	6, av. du Père Coudrin 48000 MENDE
Pyrénées- Orientales -66	BERGERY Christophe, Directeur	04.68.39.99.00	mdph66@cd66.fr	30, rue Pierre Bretonneau 66100 PERPIGNAN
Tarn - 81		05.63.43.32.40	mdph.accueil@cg81.fr	Conseil général 81 221, avenue Albert-Thomas 81027 Albi Cedex
Tarn et Garonne -82		05.63.91.77.50	courrier@cg82.fr	Conseil général 82 28, rue de la Banque 82013 Montauban

POLE EMPLOI

MISSIONS

Accompagnement des demandeurs d'emploi dans la construction de leur projet professionnel, leurs recherches d'emploi ou leurs besoins en formation. Il assure également le versement des allocations aux demandeurs indemnisés et aide les entreprises dans leurs recrutements.

PUBLIC CIBLE

TOUS LES PUBLICS

MODALITES D'ACTION

RECOURS A L'OFFRE DE SERVICES

OFFRE DE SERVICE

DOMAINE D'INTERVENTION

- Assistance aux demandeurs d'emploi
- Proposition de formations
- Conseils professionnels
- Réalisation de Bilans de compétences

ACTIVITÉS :

Accompagner tous les demandeurs d'emploi dans leur recherche jusqu'au placement, assurer le versement des allocations aux demandeurs indemnisés, aider les entreprises dans leurs recrutements et recouvrer les cotisations.

CONTACTS

POLE EMPLOI

Page régionale : actualités, évènements, informations : <https://www.pole-emploi.fr/region/occitanie/>

CAP EMPLOI

MISSIONS

Cap emploi est un service public pour l'emploi des travailleurs handicapés. Il accompagne les personnes en situation de handicap, quel que soit leur degré d'éloignement à l'emploi, les oriente vers le marché du travail, quelle que soit la nature du handicap, développe une stratégie proactive en direction des employeurs privés et publics, il appuie les personnes en situation de handicap tout au long de leur parcours professionnel en s'appuyant sur un réseau de partenaires.

PUBLIC CIBLE

LES EMPLOYEURS : tout employeur public, quel que soit son effectif (depuis la convention signée entre l'Agefiph et le FIPHFP)

LES SALARIES ET AGENTS :

- Contractuels, titulaires et stagiaires, en CDI, en CDD longue durée et en alternance
- Dont l'état de santé restreint l'exercice de l'activité professionnelle
- BOETH au sens de l'article L5212-13 du code du travail ou volontaire pour engager une démarche dans ce sens (la preuve de dépôt suffit)

MODALITES D'ACTION

PRESCRIPTION/RECOURS A L'OFFRE DE SERVICES

Sollicitation de l'employeur (et non de l'agent), parfois suite à une mise en relation par le médecin de prévention (qui juge la pertinence de l'intervention de l'OPS et dont les préconisations au regard des restrictions d'aptitude sont incontournables)

OFFRE DE SERVICE

- Accompagnement vers l'emploi
- Accompagnement dans l'emploi
- Accompagnement des employeurs privés et publics pour recruter et maintenir dans l'emploi des personnes en situation de handicap
- Accompagnement des travailleurs handicapés dans l'élaboration, la mise en oeuvre et la réussite de leurs projets professionnels.

CONTACTS

DEPARTEMENT	STRUCTURE	TELEPHONE	MAIL/LIEN	ADRESSE
30 - GARD	ADRH	04 66 68 99 70	secretariat@capemploi30.fr	183 rue Guy Maupassant 30000 Nîmes
31-TOULOUSE	Handi Pro31	05 34 40 91 91	www.capemploi31.fr	8 rue Paul Mesplé Bâtiment Anthyllis 31100 Toulouse
34 - HERAULT	APSH34	04 99 13 34 25	contact@capemploi34.org	Parc Euromédecine II, 335 Avenue du Professeur Jean-Louis Viala 34090 Montpellier
66 - PYRENEES ORIENTALES	ADRH	04 68 66 60 60	contact@capemploi66.com	3 rue Becquerel Mas Guérido Immeuble Europa BP 408 66334 CASBESTANY CEDEX

81- TARN	AIPTH 81	05 63 49 29 49	accueil@capemploi81.com	Maison Commune Emploi Formation de l'Albigeois et des Bastides, 17 rue Gabriel Compayre 81000 Albi
82-TARN-ET-GARONNE ET 31 NORD	ADIAD	05 63 21 46 00	contact@capemploi82-31nord.com	140 avenue de l'Europe 82000 MONTAUBAN
9 - ARIEGE ET 31 COMMINGES	APAJH 09	05 34 09 33 10	accueil@capemploi09-31comminges.fr	18 rue de l'Espinet 09000 Foix
11 - AUDE	DEFI 11	04 68 72 72 66	accueil@capemploi11.fr	Zone Artisanale Salvaza, 750 rue Antoine Durand 11000 Carcassonne
12 - AVEYRON	ADPEP 12	05 65 73 38 20	contact@pep12.fr	279 Rue Pierre Carrère 12000 Rodez
32 - GERS	ESPACE HANDICAP EMPLOI 32	05 62 05 08 36	capemploigers@free.fr	56 avenue des Pyrénées - 32000 Auch
46 - LOT	ALISE 46	05 65 23 20 20	cap.emploi.lot@capemploi46.com	48, rue Bourthoumieux 46000 Cahors
48 - LOZERE	AIPPH 48	04 66 32 64 83	accueil@capemploilozere.fr	4 rue Gutenberg 48000 MENDE
65 - HAUTES-PYRENEES	ADAPEI DES HAUTES PYRENEES	05 62 93 87 54	contact@capemploi65.com	8 avenue des Tilleuls 65000 Tarbes

MISSIONS LOCALES

MISSIONS

La mission locale accueille les jeunes de 16 à 25 ans et les accompagne dans leurs démarches et leurs recherches relatives à l'emploi, la formation, le logement ou la santé. Elle dispense une réponse individualisée à chaque jeune et co-construit avec eux des objectifs professionnels, ainsi que les étapes à leur réalisation.

PUBLIC CIBLE

- Jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des obstacles ou difficultés dans leur insertion professionnelle et sociale
- Des employeurs qui souhaitent recruter des jeunes tout en bénéficiant d'un accompagnement à la mise en emploi

MODALITES D'ACTION

En Occitanie, un réseau de 26 missions locales

OFFRE DE SERVICE

En direction des jeunes :

- Repérer, accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes dans l'élaboration d'un parcours personnalisé vers l'emploi.
- Mobiliser l'offre d'insertion disponible sur le territoire en lien avec les partenaires locaux.
- Soutenir les jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté et à la mobilité.
- Préparer les jeunes candidats à une offre d'emploi, aide au maintien dans l'emploi (soutien matériel, médiation jeune-employeur) et accompagnement post emploi.
- Au cours des entretiens, un conseiller aide le jeune à s'orienter et examine avec lui les moyens à mobiliser pour lever les freins à l'emploi.

En direction des employeurs :

- Aider au recrutement grâce à l'analyse des besoins de l'entreprise, la proposition de candidats et la construction d'une réponse individualisée (type de contrat, aides mobilisables, formation...).
- Accompagner dans l'emploi : suivi du jeune dans la phase d'intégration sur son poste de travail, bilans réguliers dans l'entreprise, médiation si nécessaire.
- Valoriser les entreprises locales grâce à l'information des jeunes et des professionnels sur le secteur et les métiers exercés (visites, stages découverte des métiers, etc.) et la communication des bonnes pratiques de recrutement sur le territoire.

CONTACTS

Association Régionale des Missions Locales Occitanie (ARML)

61 Rue Pierre Cazeneuve, 31200 Toulouse

04 67 73 27 35

Site internet : <https://armloccitanie.org/>

Annuaire des missions locales : <https://armloccitanie.org/annuaire-des-missions-locales-doccitanie/>

PRESTATIONS d'APPUI SPECIFIQUE (PAS)

MISSIONS

Les prestations d'appui spécifique (PAS) sont des ressources spécialisées venant en appui des missions portées par les opérateurs d'insertion et de maintien dans l'emploi (en particulier Cap emploi). Ils portent sur des déficiences spécifiques : visuelles, motrices, auditives, mentales ou psychiques, dans le cadre d'un recrutement ou en vue d'un maintien dans l'emploi.

PUBLIC CIBLE

Travailleurs handicapés, employeurs publics et privés (sauf entreprises sous accord agréé excepté celles ayant atteint ou dépassé le taux d'emploi de 6%).

MODALITES D'ACTION

QUI PRESCRIT LE RECOURS A SON OFFRE DE SERVICES ?

Les opérateurs d'insertion ou de maintien dans l'emploi :

- OPS
- Pôle emploi
- Mission locale
- les employeurs publics conventionnés (y compris les centres de gestion de la fonction publique territoriale) dans le cadre d'un appui au suivi dans l'emploi ou d'un processus de maintien dans l'emploi

OFFRE DE SERVICE

UNE ÉVALUATION DES CAPACITÉS DANS LE CADRE D'UN PROJET PROFESSIONNEL

L'expert identifie les potentialités et le degré d'autonomie de la personne ainsi que les limites ou les risques éventuels liés à sa déficience.

VALIDATION DU PROJET PROFESSIONNEL

L'expert apporte des solutions pour développer les capacités d'initiatives et l'autonomie de la personne dans le cadre de son projet et valide les pistes ou le projet professionnel au regard des potentialités de la personne.

L'IDENTIFICATION ET LA MISE EN OEUVRE DES TECHNIQUES DE COMPENSATION

L'objectif est de développer l'autonomie de la personne pour faciliter la mise en œuvre des différentes phases d'accompagnement de son projet professionnel.

CONTACTS

DEFICIENCE / HANDICAP	DEPARTEMENT	STRUCTURE	TELEPHONE	MAIL
Handicap moteur	Tous les départements d'Occitanie	APF	05-34-51-13-17	sacip.occitanie@apf.asso.fr
Handicap auditif	09-12-31-32-46-65-81-82	ARIEDA	04-99-23-27-75	pas.hamp@arieda.asso.fr
	11-30-34-48-66		07-77-60-93-03	pas.halr@arieda.asso.fr
Handicap visuel	09-12-31-32-46-65-81-82	IJA	07-71-36-53-27	prestations@ijatoulouse.org

	11-30-34-48-66	FAF	04-67-50-50-60	pas@faf-lr.fr
Handicap psychique	12-48-30-46	ADRH	06 02 40 13 96	sybil@adrh.org
	11-09-66	APAJH	05 34 09 33 19	pas-hm-hp@apajh09.asso.fr
	34-81	APSH	04 99 13 76 76	<u>ur-montpellier@apsh34.org</u>
	82-31-65-32	EHE	05 62 61 23 26	pas-hp@gers32.org
Handicap mental	12-48-30-46	ADRH	04 99 13 34 25	pashm@adrh.org
	34-81	APSH	04 99 13 76 76	ur-beziers@apsh34.org
	11-09-66	APAJH	05 34 09 33 19	pas-hm-hp@apajh09.asso.fr
	82-31-65-32	APAJH	05 34 09 33 19	pas-hm-hp@apajh09.asso.fr
Handicap troubles cognitifs	Tous les départements Occitanie	ASEI	pastco@asei.a sso.fr	05 61 75 22 00

ETUDE PREALABLE A L'AMENAGEMENT/ADAPTATION DES SITUATIONS DE TRAVAIL (EPAAST)

MISSIONS

L'objectif de l'EPAAST est de réaliser une étude ergonomique complète et précise en tenant compte des caractéristiques de l'employeur ainsi que des capacités fonctionnelles, cognitives et psychiques de la personne concernée.

L'EPAAST vise à mettre en évidence et à identifier l'ensemble des contraintes liées à la pathologie du bénéficiaire afin de formuler des préconisations techniques, organisationnelles ou spatiales pertinentes pour compenser son handicap, dans la perspective de le maintenir au poste de travail. Ces solutions doivent être concrètes, réalistes et chiffrées.

PUBLIC CIBLE

L'EPAAST est réalisée au bénéfice d'employeurs publics souhaitant embaucher ou maintenir dans l'emploi :

- un agent handicapé ou en demande de RQTH
- un agent reconnu inapte à l'exercice de ses fonctions

MODALITES D'ACTION

PRESCRIPTION/RECOURS A L'OFFRE DE SERVICES

Prescription/sollicitation par Cap emploi, Sameth, employeurs et Centres de gestion ayant conventionné avec le FIPHFP

OFFRE DE SERVICE

<p>RECOMMANDATIONS EN VUE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA SITUATION DE TRAVAIL</p> <p>L'ergonome distingue ce qui relève de la compensation du handicap, de la prévention, de l'amélioration des conditions de travail, de la mise aux normes et de la modernisation de l'outil de travail.</p>	<p>DÉFINITION DES MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE</p> <p>L'ergonome évalue précisément le coût de ses recommandations et propose un plan de financement réaliste et réalisable en précisant les montants pouvant relever d'une prise en charge par le FIPHFP dans le cadre de la compensation du handicap.</p>	<p>AIDE À LA MISE EN PLACE DES SOLUTIONS</p> <p>Recherche de fournisseurs capables de mettre en œuvre la solution validée, recherche de devis alternatifs, etc.</p>
---	---	--

CONTACTS

DEPARTEMENT	STRUCTURE	CONTACT	TELEPHONE	MAIL/LIEN	ADRESSE
30 – 34 – 81 – 11 - 09 -66	Empreintes ergonomiques	Frédérique FRAIGNEAU	04.66.02.43.75 06.15.04.90.18	f.fraigneau@empreintes-ergonomiques.fr	47 r la Fontaine, 30230 BOUILLARGUES
31 – HAUTE-GARONNE	Ergonova		06.74.95.51.77	accueil@ergonova.fr s.bescou@ergonova.fr	78, chemin des Sept-Deniers 31200 TOULOUSE
65 – 32 – 82 – 46 - 12 - 48	Ergotec	Franck ROUMIER	05 62 48 01 51	franck.roumier@ergotec.fr	76 boulevard Pierre Sémard 31500 Toulouse

PRESTATION SPECIFIQUE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE (PSOP)

MISSIONS

La prestation spécifique d'orientation professionnelle a pour objectif de faciliter l'élaboration d'un nouveau projet professionnel dans le cadre du reclassement interne ou externe d'une personne handicapée, lorsque le maintien à son poste de travail n'est pas possible.

PUBLIC CIBLE

La prestation est mobilisée exclusivement pour :

- les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi (DEBOE), accompagnés dans leurs parcours par un référent OPS, Pôle emploi ou Mission locale, et concerne prioritairement les personnes éloignées de l'emploi
- les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou en attente de l'être, en activité ou en arrêt de travail et qui présentent un risque identifié d'inaptitude à leur poste de travail
- les travailleurs indépendants bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou en attente de l'être, qui ne pourront continuer leur activité du fait de leur handicap

MODALITES D'ACTION

PRESCRIPTION/RECOURS A L'OFFRE DE SERVICES

Prescription/sollicitation par les OPS, Pôle emploi, les Missions Locales, les Comète

OFFRE DE SERVICE

La prestation est comprise entre 20 et 40 heures. Elle peut être organisée en discontinu sur une période de trois mois maximum. Elle comprend :

- Une alternance d'entretiens individuels et de regroupements collectifs,
- Une mise en situation professionnelle en mobilisant les outils de droit commun de type évaluation en milieu de travail pour les DEBOE, et/ou une évaluation sur des plateaux techniques de formation.

CONTACTS : Rappel : en principe, c'est au prescripteur de prendre contact avec ce prestataire.

STRUCTURE	CONTACT	TELEPHONE	MAIL/LIEN	ADRESSE
ADRH 11 / 12 / 30 / 34 / 48 / 66	Michel Maury	04 68 66 60 60	m.maury@sameth66.com	3, rue Becquerel BP 408 66334 CABESTANY Cedex
	Mme LOMBAL et Mme BRUGUIER		vlombal@adrh.org/ ebruguiier@adrh.org	
CIBC du TARN 09 / 31 / 32 / 46 / 65 / 81 / 82	Mme LOMBAL et Mme BRUGUIER		aurelie.ferjoux@cibc-tarn.fr // contact@cibc-tarn.fr	23 bis rue Maillot, 81100 CASTRES

ASSOCIATION COMETE FRANCE

MISSIONS

Intervenant en milieu sanitaire de médecine physique et de réadaptation, les équipes Comète ont pour objectif d'évaluer et d'accompagner des patients ayant un problème de santé qui remet en cause leur retour à l'emploi en milieu ordinaire de travail. Ce suivi a lieu dès la phase de soins en vue de leur maintien dans une dynamique d'insertion, par la mise en place d'un projet professionnel pouvant se concrétiser le plus rapidement possible après la sortie d'hospitalisation.

PUBLIC CIBLE

Personnes hospitalisées au moment de la prise en charge (en hospitalisation complète ou partielle) en situation de handicap dont les conséquences entraînent une situation de handicap au regard de l'emploi.

MODALITES D'ACTION

PRESCRIPTION/RECOURS A L'OFFRE DE SERVICES

Les médecins des établissements adhérents, en accord avec le patient, peuvent faire une demande d'accompagnement dans l'insertion sociale et professionnelle

OFFRE DE SERVICE

L'activité de l'équipe est décomposée en quatre phases de prise en charge

Phase 1 :	Phase 2 :	Phase 3 :	Phase 4
accueil de la personne et d'évaluation de sa demande	élaboration de projet et d'étude de sa faisabilité	mise en œuvre du plan d'action pour le maintien dans l'emploi ou l'entrée en formation/études	suivi du patient passé par le dispositif, pendant une durée de deux ans après sa réinsertion professionnelle

CONTACTS

STRUCTURE	CONTACT	TELEPHONE	MAIL/LIEN	ADRESSE
Centre Mutualiste Neurologique PROPARA	Nicole Turlan Coordinatrice	04.67.04.67.04	N.TURLAN@propara.fr	263, rue du caducée - Parc Euromédecine – 34195 MONTPELLIER Cedex 05
Centre mutualiste de rééducation fonctionnelle - CMRF		05.63.45.70.70 Standard médical : 05 63 45 71 06 / 05 63 45 71 29		rue Angély Cavalie 81000 ALBI

5. LES ACTEURS DE LA FORMATION

La Ressource Handicap Formation (RHF)	
MISSIONS	
<ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser les parcours de formation des personnes en situation de handicap en co-construisant des solutions d'aménagements. - Accompagner les organismes de formation et les CFA à répondre à leur obligation d'accessibilité et d'aménagement des parcours de formation des stagiaires (ou apprentis) en situation de handicap. - Aider les prescripteurs de formation à anticiper les besoins de compensation du handicap en amont de l'entrée en formation des personnes en situation de handicap. 	
PUBLIC CIBLE	
<p>Ce service peut être mobilisé pour</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ des demandeurs d'emploi, ○ des salariés ou ○ des alternants <p>ayant une reconnaissance administrative de leur handicap.</p>	
MODALITES D'ACTION	
<p>Ce service peut être sollicité par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les prescripteurs de formation; - les organismes de formation; - les personnes en situation de handicap. <p>Un pré requis : le projet de formation de la personne doit être validé par le conseiller à l'emploi. Un impératif : les personnes sollicitant la RHF restent acteurs de la démarche de coconstruction des solutions de compensation du handicap.</p>	
OFFRE DE SERVICE	
<p>La RHF propose un appui pour identifier et co-construire des solutions de compensation du handicap avec l'ensemble des acteurs du parcours de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un appui à une démarche de développement de l'accessibilité des organismes de formation et des CFA à l'occasion d'un signalement dans le cadre d'une situation individuelle. • Une aide à la détection des besoins et à la co-construction de solutions de compensation du handicap en formation en croisant les compétences et expertises complémentaires : <ul style="list-style-type: none"> • du prescripteur (qui connaît le parcours de la personne et son projet); • de l'organisme de formation (qui connaît les exigences de la formation); • de la personne concernée (qui connaît les contraintes liées à son handicap); • d'opérateurs spécialisés (qui sont experts sur le champ du handicap concerné); • le cas échéant, du tuteur en entreprise ou du maître d'apprentissage. • Une aide pour accompagner à la mise en œuvre et au suivi des aménagements de la situation de formation : durée, rythme, supports pédagogiques, espaces de formation, intervention d'un tiers, aménagements techniques, aides Agefiph... • Modalités d'intervention : selon la complexité de la situation de handicap, l'appui de la RHF pourra être effectué : <ul style="list-style-type: none"> • à distance : échanges bi-latéraux avec les différents acteurs; • sur site : rencontres d'expertises croisées sur le lieu de formation ou de stage. 	
CONTACTS	
<p>La Ressource Handicap Formation Nathalie BAYLE (Cabinet ACCEIS) 06 48 10 95 84 - acceis@orange.fr</p>	<p>L'Agefiph Patrick BORDES p-bordes@agefiph.asso.fr</p>

CENTRE DE READAPTATION PROFESSIONNELLE (CRP)

MISSIONS

Les CRP ont vocation à assurer une formation qualifiante par le biais d'acquisition de nouvelles compétences professionnelles, en alliant un suivi médical, psychologique et social de la personne. Ils disposent d'équipes pluridisciplinaires composées de médecins, de kinésithérapeutes, d'ergonomes, de psychologues, d'assistants de service social, mobilisés selon les besoins et les déficiences des stagiaires. Les formations qui y sont dispensées débouchent sur des diplômes homologués par l'État. Les CRP ont pour mission :

- de favoriser l'intégration professionnelle durable de personnes handicapées qui, à la suite d'un accident ou d'une maladie, sont obligées d'abandonner leur métier et d'envisager une reconversion professionnelle ;
- d'entraîner ou de ré-entraîner la personne au travail, en vue d'une réinsertion professionnelle, soit vers le milieu de travail ordinaire, soit vers le milieu protégé ;
- de dispenser une formation diplômante.

PUBLIC CIBLE

Pour une orientation vers un stage de rééducation professionnelle, plusieurs conditions sont nécessaires :

- être reconnu travailleur handicapé par la Commission des droits pour l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)
- avoir une décision d'orientation en CRP validée par la MDPH
- avoir été placé en position de disponibilité pour convenances personnelles par l'établissement

MODALITES D'ACTION

QUEL PRESCRIPTEUR ?

L'accès aux CRP se fait sur décision motivée de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

OFFRE DE SERVICE

DES FORMATIONS DE PRÉORIENTATION

dont l'objectif est d'aider à élaborer le projet professionnel de la personne

DES FORMATIONS PRÉPARATOIRES

dont le suivi est préalable à l'acquisition de nouvelles compétences

DES FORMATIONS QUALifiantES

du niveau BEP/CAP au niveau bac+2 sont proposées dans divers secteurs d'activité.

CONTACTS

STRUCTURE	CONTACT	TELEPHONE	MAIL/LIEN	ADRESSE
Centre de rééducation professionnelle de la CRAM - CRIP	Danielle GILLES, Directrice	04.67.33.18.05	contact.crip@ugecam.assurance-maladie.fr	435, Chemin mas de rochet CS 10010 34173 CASTELNAU LE LEZ CEDEX
Centre de rééducation professionnelle le parc		04.68.04.51.48	contact.crp@groupeleparc.fr	24, avenue de cerdagne 66340 OSSEJA

6. LES ACTEURS DU MILIEU PROTEGE ET DES ENTREPRISES ADAPTEES

RESEAU GESAT				
MISSIONS				
Le Réseau Gesat est une association créée en 1982 et ayant pour vocation :				
<ul style="list-style-type: none"> • d'assurer la promotion du secteur du travail protégé et adapté • d'accompagner les acteurs économiques, publics et privés, dans leurs relations avec les ESAT et EA • de favoriser les échanges et mutualiser les pratiques du secteur afin de faciliter la construction d'offres correspondant aux attentes des acteurs économiques dans le respect des missions médico-sociales et sociales des ESAT et EA 				
PUBLIC CIBLE				
LES ORGANISMES PUBLICS ET ENTREPRISES				
MODALITES D'ACTION				
PRESCRIPTION/RECOURS A L'OFFRE DE SERVICES				
OFFRE DE SERVICE				
Promotion et valorisation de l'offre du secteur protégé et adapté.	Développement et structuration de l'offre du secteur protégé pour répondre aux besoins des entreprises	Conseil et accompagnement des entreprises dans leur politique d'achats au secteur protégé et adapté dans un esprit de responsabilité sociale	-	
CONTACTS				
DEPARTEMENT	CONTACT	TELEPHONE	MAIL/LIEN	ADRESSE
TOUS	ARESAT OCCITANIE	04.67.17.92.20	www.aresat-occitanie.fr/	Association Regionale des Esat en Region Occitanie 240 rue Mas Prunet 34070 MONTPELLIER

Réseau CAP OCCITANIE (Entreprises adaptées)

MISSIONS

Créée en 2003, l'association (anciennement CAPLR – Club des Ateliers Protégés du Languedoc Roussillon) a pour mission d'accompagner les Entreprises Adaptées dans leur développement économique et de représenter leurs intérêts auprès des partenaires et des pouvoirs publics.

PUBLIC CIBLE

LES COLLECTIVITES, LES ENTREPRISES, LES ENTREPRISES ADAPTEES

MODALITES D'ACTION

PRESCRIPTION/RECOURS A L'OFFRE DE SERVICES

OFFRE DE SERVICE

Accompagnement des Entreprise Adaptée dans le développement et le déploiement de ses activités	Information et sensibilisation des entreprises et des collectivités sur l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap et accompagnement dans la mise en œuvre de leur politique handicap	Mise en œuvre des actions collectives en matière de professionnalisation et d'accompagnement des salariés, en complémentarité des différents dispositifs de formation mis en œuvre au sein de chaque entreprise	Innovation, expérimentation de nouveaux dispositifs favorables au maintien et/ou à l'insertion dans l'emploi des personnes en situation de handicap
--	---	---	---

CONTACTS

DEPARTEMENT	CONTACT	TELEPHONE	MAIL/LIEN	ADRESSE
Tous	Lilian PITAULT	09.84.05.92.72	contact@cap-occitanie.fr	Pôle REALIS 710 rue Favre de Saint Castor CS 17406 34 184 MONTPELLIER Cedex

LE HANDI-PACTE FONCTION PUBLIQUE
OCCITANIE



CATALOGUE
DES **ACTEURS**
RESSOURCES
MOBILISABLES

POUR RÉUSSIR L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS
EN OCCITANIE